

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse |
| Herausgeber: | Union syndicale suisse |
| Band: | 48 (1956) |
| Heft: | 11 |
| Artikel: | Évolution et problèmes du travail féminin dans l'industrie et l'artisanat |
| Autor: | Œttli, Mascha |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-384982 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tituent qu'une infime minorité. Le secrétaire syndical rétorquera: mais qu'elles s'organisent! C'est oublier que nombre de femmes n'ont pas l'énergie de le faire; nombre d'entre elles ont d'ailleurs, à tort ou à raison, le sentiment que leur adhésion ne leur serait pas d'une bien grande utilité et que le syndicat ne s'occuperait guère de leurs problèmes spécifiques. Cet état de choses changerait probablement si les syndicats engageaient, comme c'est le cas à l'étranger, des secrétaires féminines particulièrement chargées de défendre les intérêts des femmes. Il semble aussi que les associations féminines et les organes de l'orientation professionnelle devraient se préoccuper davantage de la position de la femme dans l'industrie et des besoins spécifiques de la femme mariée et de la mère de famille.

3. Il faut tenir mieux compte des besoins spécifiques de la femme

La direction des entreprises peut contribuer de manière déterminante à un nouveau aménagement des conditions de travail de la femme. Elles devraient donc s'employer à mieux étudier les problèmes humains que pose l'emploi d'une main-d'œuvre féminine et à en mieux tenir compte. Une connaissance plus approfondie de ces questions permettra de surmonter plus facilement les routines qui s'opposent aux nécessaires réformes. Ces efforts auront des conséquences bienfaisantes non seulement pour les femmes, mais aussi pour la famille, les enfants et la collectivité tout entière; ils seront générateurs de bonheur et contribueront efficacement à l'avancement de la promotion ouvrière.

Evolution et problèmes du travail féminin dans l'industrie et l'artisanat

Par Mascha Oettli

D'aucuns prétendent — sans aucune raison comme on le verra — que la femme élimine peu à peu l'homme dans l'industrie et les arts et métiers. Examinons cette affirmation de plus près. De 1888 à 1950, le nombre des personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat est passé de 540 000 à 998 000; mais l'effectif de la main-d'œuvre féminine n'a pas augmenté dans la même proportion; il accuse même une nette régression de 1910 à 1940. Il s'est de nouveau accru pendant la phase de prospérité, mais moins fortement que l'effectif des hommes occupés:

| Année | Femmes occupées dans l'industrie et l'artisanat | Nombre global des femmes qui exercent une activité économique | Dont étrangères |
|-------|---|---|-----------------|
| 1888 | 200 000 | 434 000 | |
| 1900 | 234 000 | 498 000 | 67 000 |
| 1910 | 269 000 | 604 000 | 99 000 |
| 1920 | 263 000 | 635 000 | 99 000 |
| 1930 | 224 000 | 611 000 | 94 000 |
| 1941 | 205 000 | 570 000 | 48 000 |
| 1950 | 232 000 | 640 000 | 93 000 |

Pourquoi la proportion des femmes qui exercent une activité économique n'a-t-elle pas augmenté aussi fortement que la population? Pourquoi a-t-elle même diminué temporairement dans l'industrie et l'artisanat? La crise qu'a traversée l'industrie du textile fournit la réponse. Vers 1888, elle occupait plus de la moitié des 200 000 femmes qui exerçaient une activité dans l'industrie et l'artisanat. De 1910 à 1950, le nombre des ouvrières du textile est tombé de 120 000 à 43 000.

Bien que le recul n'ait pas été aussi marqué dans l'industrie du vêtement, des milliers de femmes qui exerçaient à leur compte les professions de couturière, de lingère, de lessiveuse et de repasseuse ont été éliminées par la concurrence des fabriques. Dans d'autres industries, en revanche, le nombre des femmes s'est accru, de 14 000 en 1888 à 28 000 en 1950 dans l'horlogerie et la bijouterie. Le développement du travail féminin est plus marqué encore dans l'industrie des machines et la construction des appareils, où les femmes sont passées de 140 seulement en 1888 à 18 000 en 1950. Dans l'industrie de l'alimentation, l'effectif des ouvrières, de 2500 en 1888, était de 20 000 en 1950. Cependant, l'augmentation du nombre des ouvrières enregistrée dans les industries nouvelles n'a pas compensé le recul noté dans les industries que l'on qualifiait de « typiquement féminines ».

L'amplification des effectifs féminins constatée depuis 1941 n'est due que partiellement au fait que les femmes suisses se livrent en nombre croissant à une activité économique. Des étrangères occupent les emplois abandonnés par les Suissesses. Dans l'industrie textile, le nombre des femmes suisses est tombé de 44 000 à 36 000 de 1941 à 1950, tandis que celui des étrangères est passé de 4000 à 7000. On enregistre une évolution analogue dans le service de maison et dans l'hôtellerie; dans le premier de ces secteurs, on comptait un tiers d'étrangères en 1950, alors que les hôtels, cafés et restaurants en employaient 12 000 au regard de 49 000 Suissesses.

Tandis que la main-d'œuvre étrangère remplace les femmes suisses dans les professions « typiquement féminines » (et les moins bien payées), ces dernières donnent de plus en plus la préférence

aux professions commerciales. En 1950, 90 000 Suisses étaient occupées dans le commerce, la banque et l'assurance, au regard de 65 000 en 1941. Un tiers des femmes suisses qui exercent une activité économique sont des employées.

Il est naturel que dans un pays où les niveaux de vie sont relativement élevés, l'effectif des femmes salariées n'augmente pas dans la même proportion que la population. Mais comment expliquer le renversement de la situation enregistrée dès 1941 et le fait que le nombre des femmes occupées est passé de 570 000 en 1941 à 640 000 en 1950? Ou encore le fait que le nombre des ouvrières de fabrique est monté de 129 000 à 182 000 de 1944 à 1954?

Il est évident que l'accroissement du nombre des emplois offerts a joué un rôle. Cette évolution serait souhaitable s'il s'agissait seulement de femmes seules ou qui n'ont pas la responsabilité d'enfants en bas âge. En effet, dans un logement moderne, les soins du ménage d'un couple sont loin d'occuper entièrement une femme. La situation est cependant très différente lorsque l'on constate une augmentation de la proportion des mères de famille qui travaillent au dehors. On a tout lieu de croire que tel est le cas. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres récents, l'accroissement très sensible de la « clientèle » des crèches et des garderies d'enfants le donne à penser, comme aussi le fait que l'effectif des femmes mariées qui travaillent au dehors est passé de 77 000 en 1941 à 104 000 en 1950 (10% du nombre des femmes mariées).

Le renchérissement et surtout le loyer élevé des logements modernes contraignent nombre de mères de famille à accepter un emploi. Ces femmes sont soumises à un effort permanent et qui dépasse leurs forces; elles sont usées avant le temps, ce qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur la constitution des enfants à naître.

Quelques chiffres tirés du recensement fédéral de 1941 jettent quelque lumière sur les relations entre la situation économique de la famille et le travail de la femme au dehors (étant entendu que les possibilités d'emploi qui s'offrent jouent également un rôle). Sur cent hommes mariés, la proportion suivante avaient une femme exerçant une activité économique:

| | |
|--|------|
| Ouvriers de l'industrie du tabac | 46,9 |
| Tisserands | 30 |
| Mécaniciens | 10,1 |
| Menuisiers | 9,6 |
| Chauffeurs | 9 |
| Ouvriers des arts graphiques | 7,7 |
| Facteurs | 5 |
| Ingénieurs | 2,4 |

La proportion des femmes mariées qui travaillent au dehors varie fortement selon les régions: en 1941, elle était de 9,5% dans le canton de Zurich (sans les villes), mais de 23,3% dans le canton de Glaris (où l'industrie textile joue un grand rôle); elle était de 11% et de 18% pour les villes de Zurich et de Genève.

La proportion des ouvrières de fabrique qui sont mariées est particulièrement élevée: 33,8% en 1937 et 42,1% en 1954; pendant cette période, le nombre des ouvrières mariées est passé de 43 000 à 76 500.

Que font les femmes occupées dans les fabriques?

Il suffit de visiter une fabrique pour être frappé, d'une part, par l'habileté que déploient les femmes et, de l'autre, par la monotonie de leur travail. Dans une fabrique de chocolat, nous avons vu des ouvrières répéter pendant des heures le même geste pour sortir les plaques des moules apportés sans cesse par la chaîne. Un commutateur électrique est composé de soixante-quatre pièces différentes qui sont montées par une équipe de femmes dont chacune place toute la journée la même vis. Dans des fabriques de papier, des femmes comptent en permanence des feuilles. Même monotonie dans les ateliers d'horlogerie et ailleurs. Nombre de femmes conduisent des machines avec intelligence, attention et précision et s'efforcent de prévenir les perturbations, qui signifient souvent perte de gain.

Le travail de la femme n'est pas qualifié

Bien que nombre d'ouvrières accomplissent des opérations difficiles et très différenciées, leur travail n'est pas considéré comme qualifié. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la statistique des contrats d'apprentissage. En 1955, les sept dixièmes des contrats d'apprentissage concernant des jeunes filles ont été passés dans le commerce et l'administration et un peu moins d'un quart dans les industries de l'habillement et du nettoyage; toutes les autres professions totalisent moins d'un dizième des contrats féminins d'apprentissage. Dans le textile, on a enregistré 96 contrats seulement et 198 dans l'horlogerie, au regard de 1092 contrats concernant les jeunes gens — et cela bien que 43% du personnel des fabriques d'horlogerie soit féminin! L'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac ne forme pas d'apprenties, mais elle compte 3335 apprentis. L'accès des femmes aux professions qualifiées constitue donc un problème urgent.

Les salaires féminins

Quelque statistique que l'on consulte, les salaires féminins moyens sont toujours sensiblement plus bas que ceux des hommes. Tandis

que le gain horaire moyen de l'ouvrier qualifié calculé par l'Ofiamt s'établissait à 3 fr. 25 en octobre 1955, celui de l'ouvrier semi-qualifié et non qualifié s'inscrivait à 2 fr. 72 et celui de la femme à 1 fr. 88.

Certes, l'écart entre les salaires masculins et féminins a diminué par rapport à l'avant-guerre. Si l'on assimile les salaires à 100 en 1939, ils s'établissaient, en octobre 1955:

- à 210 pour les ouvriers qualifiés;
- à 230 pour les ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés;
- à 252 pour les femmes.

Ces derniers temps cependant, les salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés ont de nouveau tendance à monter plus fortement que ceux des femmes. Cette évolution constitue un avertissement non seulement pour les ouvrières, mais aussi pour les hommes, qui n'ont certainement aucun intérêt à une évolution de nature à favoriser une concurrence déloyale de la femme sur le plan professionnel. L'an dernier, l'augmentation des salaires féminins a à peine dépassé la hausse du coût de la vie — malgré l'amélioration de la productivité. C'est dire que les femmes ont été frustrées de leur part à l'accroissement général des richesses.

Malheureusement, nous n'avons pas encore en Suisse une statistique qui permette de confronter, à travail de valeur égale, les salaires masculins et féminins. On sait cependant que, dans d'innombrables cas, la femme, pour un travail de valeur égale, a une rétribution très inférieure à celle de l'homme. Par exemple, bien que la main-d'œuvre féminine soit même plus difficile à trouver que la main-d'œuvre masculine, les femmes occupées dans la mécanique de précision et la fabrication des appareils — activités qui requièrent une grande habileté manuelle — ont un salaire horaire inférieur de 60 ct. à celui de l'homme; elles touchent une allocation bimensuelle de renchérissement inférieure de 10 fr. (1954). Dans l'horlogerie, l'écart atteint jusqu'à 80 ct.

Nous connaissons une grande entreprise de la métallurgie où les hommes et les femmes travaillent aux mêmes machines à percer et à fraiser. Le salaire de base est complété par un salaire aux pièces. Les femmes ont un rendement légèrement supérieur à celui des hommes; mais leur salaire de base est de 1 fr. 65 seulement, alors qu'ils oscille entre 2 fr. 65 et 3 fr. pour les hommes.

Pour que les femmes touchent, à travail égal, le même salaire que leurs collègues masculins, il faut tout d'abord que non seulement les hommes modifient leur attitude à l'égard des femmes, mais que ces dernières également revisent leur comportement. Elles ne sont pas rares les femmes qui, à la question: « A travail de valeur égale, touchez-vous le même salaire que les hommes? » répondent: « Mais

un homme doit gagner davantage; si une femme gagnait autant ou plus que lui, ce serait une humiliation. » Bien que nombre de femmes soient d'un autre avis, on n'a pas encore suffisamment conscience du fait que la discrimination dont la main-d'œuvre féminine fait l'objet exerce de toute évidence une pression sur les salaires masculins et freine leur adaptation à l'accroissement de la productivité.

Le fait que les femmes occupées dans l'industrie sont presque toutes affectées à des travaux semi-qualifiés ou non qualifiés explique pourquoi les femmes ne sont pas à même de résister aussi efficacement que les hommes au fléchissement des gains que doivent affronter les travailleurs âgés. Tandis que la différence entre les salaires des jeunes gens et des jeunes filles de 18 et de 19 ans est de 35%, elle passe à 50 et 51% entre 30 et 50 ans; elle fléchit à 47% entre 60 et 70 ans et remonte à 50% ultérieurement.

La durée du travail

Dans les entreprises assujetties à la loi sur le travail dans les fabriques, elle est généralement un peu plus longue pour les hommes que pour les femmes. 55,3% des femmes ont un horaire de quarante-huit heures et 7,6% travaillent plus longtemps. Dans l'ensemble, 63% des femmes et 86% des hommes sont occupés quarante-huit heures et davantage.

1600 des 18 000 ouvrières de l'industrie des denrées alimentaires, des boissons et du tabac, 1200 des 43 000 ouvrières du textile et 1300 des 44 000 ouvrières des industries du vêtement et de la lingerie travaillent cinquante-deux heures et plus par semaine. La réduction de la durée du travail et la généralisation du système du travail à temps partiel pour les ouvrières qui ont des enfants d'âge scolaire constituent un problème urgent. La femme qui doit faire face à ses devoirs ménagers en marge de son travail professionnel est soumise à de trop lourdes exigences physiques et psychiques; elles sont préjudiciables à son rendement. On peut penser que, calculé par heure de travail, il serait nettement supérieur si l'ouvrière était occupée à temps partiel.

La protection des ouvrières

Notre législation ignore toute indemnisation des absences dues à la grossesse. Certes, la loi sur les fabriques interdit le travail de la femme pendant les six semaines qui suivent l'accouchement, mais elle ne dit rien de la rémunération. Comment la femme doit-elle vivre pendant cette période? Le législateur ne s'en soucie pas. Diverses conventions collectives ont mis sur pied des réglementations inspirées par un esprit social. Mais une petite partie seulement des femmes en bénéficient. Il serait urgent que l'assurance-maternité comblât cette lacune.

Si les femmes sont souvent désavantagées par rapport aux hommes, c'est en bonne partie parce que, dans nombre de branches importantes, elles sont beaucoup moins fortement organisées qu'eux. Ces quelques constatations sommaires montrent que les syndicats ont encore une grande tâche à accomplir, dans l'intérêt non seulement des femmes, mais des travailleurs aussi, parce qu'ils éprouvent indirectement les conséquences de la discrimination dont la main-d'œuvre féminine est victime.

Révolution professionnelle aux Etats-Unis

Par Théo Chopard

Les deux articles d'Emma Steiger et de Mascha Oettli que nous publions dans ce numéro montrent que, contrairement à ce que l'on pense parfois, les femmes ne sont pas encore en voie de prendre une place prépondérante dans la vie économique suisse. La même constatation se dégage d'une étude statistique entreprise par le B. I. T. pour déceler l'évolution de la place occupée par les femmes dans la population active au cours des septante à quatre-vingts dernières années. Cette enquête est arrivée à la constatation que, dans la plupart des pays, la proportion des travailleuses est demeurée sensiblement la même par rapport à la population féminine totale et à l'effectif global de la main-d'œuvre. Aux Etats-Unis, en revanche, ce rapport a presque doublé depuis 1870, de sorte que l'on est en droit de parler d'une véritable « révolution » professionnelle, tout particulièrement marquée depuis 1940. Les Etats-Unis étant en tête du progrès industriel, on a donc lieu d'admettre que l'évolution sociale que l'on y enregistre préfigure non pas absolument, mais dans une certaine mesure, l'évolution sociale dans laquelle s'engageront demain les pays fortement industrialisés, notamment en ce qui concerne la participation de la femme à la vie économique. L'évolution qui se poursuit outre-Atlantique nous engage à penser que cette participation de la femme, si elle est demeurée plus ou moins stable jusqu'à maintenant par rapport à l'ensemble de la population, est peut-être appelée à augmenter sensiblement au cours des prochaines années.

Pour étayer cette supposition, nous nous fonderons sur l'excellente étude que M. E.-E. Muntz, professeur d'économie politique à l'Université de New-York, a consacrée dans la *Revue internationale du Travail* de novembre 1956 à l'évolution de l'emploi des femmes aux Etats-Unis. Si la proportion des travailleuses a presque doublé dans cette région du monde dans l'espace de trois générations, c'est en raison de phénomènes qui, s'ils sont plus marqués aux Etats-